

du très honorable représentant, on me permettra d'ajouter qu'il n'est pas nécessaire de présenter une mesure législative pour modifier ces règlements; un décret du conseil suffit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, comme ces délits se commettent dans les eaux territoriales du Canada, le ministre juge-t-il que les dispositions du Code criminel sont suffisantes et, si oui, pourquoi n'a-t-on intenté aucune poursuite en vertu du Code criminel?

L'hon. M. Robichaud: Comme je viens de le dire, monsieur l'Orateur, cette pratique est en vigueur depuis de nombreuses années et, pour la première fois, le gouvernement a présenté cette année à l'industrie et à tous les intéressés des instances particulières, tout en faisant mener une enquête spéciale en vue d'établir la gravité des excès qui se commettent. Cela ne relève pas du Code criminel mais plutôt de la réglementation des pêcheries, et je voudrais répéter que les règlements seront modifiés avant la saison de chasse de 1965 pour nous permettre de surveiller la chasse au phoque.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MACAZA (P.Q.)—TRAITEMENT BRUTAL QUE LA POLICE DE L'ARC AURAIT FAIT SUBIR AUX MANIFESTANTS POUR LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre associé de la Défense nationale une question qui découle de la réponse qu'il a donnée à mon collègue l'honorable député d'Hamilton-Sud au sujet du comportement de la police de l'ARC à La Macaza au cours de certaines démonstrations paisibles à cet endroit? Vendredi dernier le ministre a déclaré que les allégations que renfermait un article de journal étaient fausses. Nous dirait-il maintenant qui a fait cette enquête, car j'ai ici un rapport de personnes qui ont participé à ces démonstrations et il paraît que lors de la première attaque par une centaine de gardes contre environ 23 manifestants à l'entrée principale, un jeune homme a été tiré par les cheveux sur la route, une jeune fille a reçu un coup de pied dans les jambes et d'autres personnes ont été saisies brutalement par le menton et la nuque. Lors de la deuxième attaque, plusieurs personnes ont reçu des coups de pied dans les côtes et un jeune manifestant a déclaré: «J'ai été secoué par six gardes, étendu par terre et ensuite lancé dans les airs par-dessus le fossé. J'ai même entendu

[L'hon. M. Robichaud.]

le sergent qui commandait les gardes leur dire: C'est votre dernière chance de les chasser de la route. Profitez-en!» En outre, ceux qui ont participé à cette manifestation disent que la police de l'ARC a tenté d'empêcher que des photos soient prises au cours de la manifestation et de l'attaque qui, selon eux, a donné lieu à des brutalités excessives.

Je demande donc au ministre associé de nous dire qui a effectué cette enquête à la suite de laquelle il a déclaré à la Chambre que les affirmations que renfermait l'article étaient complètement fausses.

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne puis dévoiler les noms des personnes qui ont effectué l'enquête, mais nous avons demandé des explications à l'officier commandant la station de La Macaza. D'après le rapport qui nous est parvenu, monsieur l'Orateur, il est évident qu'à certains moments les membres de la police de l'ARC ont été obligés d'entrer en contact avec les manifestants.

Comme vous le savez peut-être, les manifestants se sont étendus sur la route pour empêcher les véhicules de passer. Évidemment, la police de l'ARC a dû transporter au bord de la route ces personnes qui n'ont offert aucune résistance. Cela s'est produit à deux ou trois reprises, alors que des camions devaient entrer dans la station. Afin de réduire ces contacts au minimum, les véhicules ont été dirigés vers l'entrée arrière de la station. Seulement trois ou quatre camions ou véhicules, sauf erreur, ont pénétré par l'entrée principale où se trouvaient les manifestants. D'après les renseignements que nous avons obtenus, toutes les précautions possibles ont été prises pour ne pas blesser les manifestants.

M. Douglas: Une question supplémentaire. Si, comme l'ont prétendu les participants, on a fait preuve d'une brutalité inexcusable, on ne saurait guère s'attendre à ce que le ministre en soit informé par les directeurs de la station du comportement des gardes. J'aimerais donc demander comme question supplémentaire au premier ministre s'il est disposé à faire instituer une enquête par des personnes étrangères au ministère qui n'ont rien à cacher et aucun intérêt à protéger? Ainsi ceux qui prétendent avoir été malmenés pourraient exposer leur cas et nous saurions si ces personnes ont vraiment été brutalisées ou si ce ne sont que pures imaginations. J'espère que le premier ministre consentira à une enquête.